

AVIS PUBLIC



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS RCA 129, RCA 130, RCA 131 ET RCA 132

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, à sa séance du 14 novembre 2016, le règlement RCA 129, autorisant un emprunt de 650 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux, le règlement RCA 130, autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement, d'équipements informatiques et de logiciels, le règlement RCA 131, autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs, et le règlement RCA 132, autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de terrain et de bâtiment, et de travaux d'aménagement et réaménagement de bâtiment, aux fins de loisirs et services communautaires.

Les règlements RCA 129, RCA 130 et RCA 131 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 21 novembre 2016. Tous ces règlements ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 10, 11 et 12 janvier 2017..

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 17 janvier 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault

Cet avis public a été publié dans l'hebdomadaire Le Flambeau de l'Est, le 17 janvier 2017